République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Saint-Omer
CLETY - COMMUNE

Procès verbal

Le mardi 25 mars 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Serge LAVOGEZ.

Secrétaire de la séance : Réjane BERTELOOT

Présents : Serge LAVOGEZ, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, Annie LELEU, Christine REGNIER, Nathalie RUCKEBUSCH, Marie-Josèphe GRESSIER, Jérémie LAMORILLE, Mickaël LEFEBVRE, Miguel DURIEZ
Représentés : José CHEVALIER représenté par Serge LAVOGEZ, Claudie FEUILLET représentée par Claude ALLOUCHERY
Absents et excusés :

Ordre du jour *:*

- Elaboration d'un nouveau bail pour la parcelle communale derrière la mairie ;
- Indemnisation relative à la reprise de la parcelle de l'école ;
- Attribution du marché de travaux pour la construction de l'école ;
- Délibération sollicitant la subvention FARDA 2 pour la création de l'école ;
- Délibération sollicitant la subvention de la CAF pour la création de l'école ;
- Délibération sollicitant la subvention LIDER pour la création de l'école ;
- Location du logement communal rue du centre (détermination du montant du loyer et des critères) ;
- Contrat de travail agent technique pour un surplus de travail ;
- Travaux d'assainissement réalisés par Noréade dans la Rue de Lumbres ;
- Organisation du week-end de la ducasse (inauguration de l'aménagement de la mise en sécurité de la RD 928 et de la remise des médailles) ;
- Inscription des enfants à l'école à la rentrée prochaine ;
- Questions diverses.

Vers 19 h 30 : Présentation de l'état d'avancement du marché de travaux de la construction d'une nouvelle école par Monsieur Baillet, Architecte.

Délibérations du conseil *:*

Création d'un emploi non permanent

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois de la collectivité ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une nécessité de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique pour l'entretien en saison haute des espaces verts et palier à l'absence à 50% pour raisons médicales d'un des agents de la commune.

Afin de garantir la continuité du service, il est nécessaire que l'emploi précité puisse être pourvu par un agent contractuel.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Etant donné qu'il est nécessaire de prévoir le bon entretien des infrastructures de la commune, l'entretien des espaces verts pendant la haute saison et que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité qui ont des limitations dans leurs missions pour raisons médicales.

Ainsi, il est proposé de créer, à compter du 3 avril 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 20/35e et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré :

Décide :

- d'adopter la création de l'emploi non permanent, qui prendra effet à compter du 3 avril 2025 jusqu'au 2 avril 2026;
- que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2025 ;

Adopté :

- à 12 pour ;

CAF- construction d'une salle pluridisciplinaire au sein de la nouvelle école

Au regard de la vétusté de l'école actuelle et de l'impossibilité de réaliser une extension, la commune de Cléty a engagé une réflexion avec les équipes pédagogiques, l'Inspectrice de l'Education Nationale et les parents, pour la construction d'une nouvelle école primaire. Face à l'absence de foncier communal en cœur de bourg, les élus ont décidé d'implanter le nouveau bâtiment, à proximité immédiate de l'actuel restaurant scolaire permettant ainsi une perméabilité piétonne aisée et sécurisée entre les deux équipements publics.

L'opération de construction de l'école primaire à Cléty et de déplacement de l'actuelle mairie dans les locaux libérés par l'école après leur réhabilitation, se positionne comme un projet structurant.

Il s'inscrit dans l'objectif global d'encourager le développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre, en améliorant le niveau de service au bénéfice de la population, en favorisant l'accueil des enfants dans de meilleurs conditions, en renforçant l'attractivité territoriale, en misant sur un projet plurifonctionnel (nouvelle école dotée d'une salle pluriactivité ouverte à l'accueil de loisirs et au périscolaire, déplacement de la mairie après rénovation énergétique), tout en répondant à des niveaux de performance énergétique ambitieux.

L'école envisagée permettra d'accueillir 75 élèves, soit la création de 3 classes complétée d'une salle pluridisciplinaire (accueil de loisirs, salle de motricité, salle d'exposition, etc.), objet de la demande auprès de la CAF en 2025.

Le futur équipement, d'une superficie totale de 756,70m² avec les extérieurs sera organisé suivant 3 pôles
- Un pôle enseignement/ accueil périscolaire
- Un pôle direction / administration
- Un pôle technique

La surface brute dédiée à l'accueil périscolaire s'élève à 103,60m², soit 13,60 % de la surface brute projetée hors préau.

Ayant pris connaissance du projet proposé par Monsieur le Maire qui s'élève à ***258 421,49€*** **HT** pour la création d'une salle pluridisciplinaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- ***Approuver*** le projet de création d'une salle pluridisciplinaire au sein de la nouvelle école,
- ***Prévoir*** au budget le projet précité pour un montant prévisionnel de à 258 421,49€ HT,
- ***Solliciter*** une subvention *au taux de 30%,* au titre d'une demande de subvention d'investissement 2025 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les projets immobiliers, soit une subvention *de 77 526,45€,*
- ***Autoriser*** la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Plan de financement prévisionnel:

	Montant HT total du projet	**% retenu par la CAF**	**Montant HT**
Etudes préalables – Moe/AMO/CT/CSPS/Géomètre/Géotechnique	180 400€	10%	18 040€
Travaux	2 011 908,98€	13,60%	240 381,49
TOTAL HT	**2 192 308,98€**		**258 421,49€**

Indeminsation relative à la parcelle nécessaire à la construction de la nouvelle école

Vu le projet de construction de la nouvelle école, la commune doit reprendre la parcelle cadastrée ZD 121 d'une contenance de 7830 m^2 cultivée par l'EARL Braure. En contrepartie, la commune doit indemniser le locataire.
En accord avec la FDSEA, le montant de l'indemnisation est fixé à 1.50 € le mètre carré soit un montant total de 11 745 €.

Le conseil municipal, après discussion, accepte le versement de cette indemnisation par 7 voix pour, 4 contre et 1 abstention.
Ce montant sera prévu au budget primitif 2025

BAIL ZD 120 ENTRE EARL BRAURE ET LA COMMUNE (N° DE_004_2025)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail avait été signé entre l'EARL BRAURE et la commune de Cléty pour la parcelle ZD 30.

Vu le projet de construction d'une nouvelle école à Cléty, la mairie doit récupérer une partie de cette parcelle. Une division parcellaire a donc été réalisée par Ingéo.
La parcelle initiale a donc été divisée en 2 parcelles :
- ZD 120 pour une parcelle de 1ha71a76ca
- ZD 121 pour une surface de 7 830 m^2.

L'EARL Braure pourra donc disposer de la parcelle ZD 120.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide donc d'établir un nouveau bail pour la parcelle ZD 120.

FARDA 2025 - construction d'une salle pluridisciplinaire au sein de la nouvelle école de Cléty

Au regard de la vétusté de l'école actuelle et de l'impossibilité de réaliser une extension, la commune de Cléty a engagé une réflexion avec les équipes pédagogiques, l'Inspectrice de l'Education Nationale et les parents, pour la construction d'une nouvelle école primaire. Face à l'absence de foncier communal en coeur de bourg, les élus ont décidé d'implanter le nouveau bâtiment, à proximité immédiate de l'actuel restaurant scolaire permettant ainsi une perméabilité piétonne et sécurisée entre les deux équipements publics.

L'opération de construction de l'école primaire à Cléty et de déplacement de l'actuelle mairie dans les locaux libérés par l'école après leur réhabilitation, se positionne comme un projet structurant.

Il s'inscrit dans l'objectif global d'encourager le développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre, en améliorant le niveau de service au bénéfice de la population, en renforçant l'attractivité territoriale, en misant sur un projet plurifonctionnel (nouvelle école dotée d'une salle pluriactivité, déplacement de la mairie après rénovation énergétique), tout en répondant à des niveaux de performance énergétique ambitieux.

L'école envisagée permettra d'accueillir 75 élèves, soit la création de 3 classes complétée d'une salle pluridisciplinaire (accueil de loisirs, salle de motricité, salle d'exposition, etc...), objet de la demande de FARDA 2025.

Le futur équipement, d'une superficie totale de 764 m^2 avec les extérieurs sera organisé suivant 3 pôles
- un pôle enseignement / accueil périscolaire
- un pôle direction / administration
- un pôle technique

Ayant pris connaissance du projet proposé par Monsieur le Maire qui s'élève à 715 931.66 € HT pour la création d'une salle pluridisciplinaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au taux de 16.7 % au titre du FARDA 2025 - volet accompagnement aux projets structurants et patrimoniaux communaux, soit une subvention de 120 000 €

Plan de financement prévisionnel

Il est précisé que le cofinancement DSIL a été obtenu en juin 2024 à hauteur de 424 792.60 €. Le montant indiqué dans le plan de financement ci-dessous a été proratisé au regard du phasage du projet du département du Pas-de-Calais

	HT		HT
DEPENSES		**RECETTES**	
Etudes		**Autofinancement**	148 598.06
Géotechnique			
Géomètre			
CSPS			
CT			
Maitrise d'oeuvre		**Subventions publiques**	567 333.60
		- Etat	
Acquisition de terrain		**DETR**	19 0000
		DSIL	161 421.60
Travaux	715 931.66		
VRD, Gros oeuvre, charpente, ossature bois, menuiseries extérieures et intérieures, plâtrerie, isolation, alarme, chauffage, ventilation, sanitaire, revalorisation eaux de pluie, couverture, étanchéité, carrelage, faïence, peinture, clôture, métallerie, revêtements acoustiques, capteurs photovoltaïques			
		Collectivités territoriales	
		Régions (FRATRI)	12 312
		Région (FSPS)	38 000
		Département (FARDA)	120 000
		- Fonds européens (LEADER)	7 600
		- Autres organismes publics	
		CAF	38 000
TOTAL DEPENSES	715 931.66	**TOTAL RECETTES**	715 931.66

LEADER - Construction de l'école primaire communale de Cléty

Au regard de la vétusté de l'école actuelle et de l'impossibilité de réaliser une extension, la commune de Cléty a engagé une réflexion avec les équipes pédagogiques, l'Inspectrice de l'Education Nationale et les parents, pour la construction d'une nouvelle école primaire. Face à l'absence de foncier communal en cœur de bourg, les élus ont décidé d'implanter le nouveau bâtiment, à proximité immédiate de l'actuel restaurant scolaire permettant ainsi une perméabilité piétonne aisée et sécurisée entre les deux équipements publics.

Le projet de construction de l'école primaire à Cléty et de déplacement de l'actuelle mairie dans les locaux libérés par l'école après leur réhabilitation, se positionne comme une opération de dimension intercommunale avec reconstruction bâtimentaire.

Il s'inscrit dans l'objectif global d'amélioration du niveau de service au bénéfice de la population, renforçant l'attractivité territoriale, en misant sur un projet plurifonctionnel (nouvelle école dotée d'une salle pluriactivité, déplacement de la mairie après rénovation énergétique), tout en répondant à des niveaux de performance énergétique ambitieux (pose de capteurs photovoltaïques, matériaux biosourcés, etc.).

L'école envisagée permettra d'accueillir 75 élèves, soit la création de 3 classes, complétée d'une salle pluridisciplinaire (accueil de loisirs, salle de motricité, salle d'exposition, etc.).
La construction projetée est conçue pour pouvoir faire l'objet d'une extension future de 3 classes complémentaires, soit une capacité d'accueil total de 125 élèves.

Le futur équipement, d'une superficie de 764m² avec les extérieurs sera organisé suivant 3 pôles
- Un pôle enseignement/ accueil périscolaire
- Un pôle direction / administration
- Un pôle technique

Ayant pris connaissance du projet proposé par Monsieur le Maire qui s'élève ***à 2 192 308.98€ HT,***

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- ***Approuver*** le projet de construction de la nouvelle école primaire,
- ***Solliciter*** une subvention *au taux de 0.91%,* au titre de LEADER, sur la mesure « Soutenir les transitions des acteurs économiques », soit une subvention *de 20 000€,*
- ***Autoriser*** la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Coût estimatif de l'opération

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses (les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Honaires d'architecte	BAILLET Laurent	153 000,00 €		
Mission AMO	Envu2	2 400,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Contrôleur technique		11 000,00 €		
CSPS		4 300,00 €		
Etude géotechnique		7 000,00 €		
Géomètre		2 700,00 €		
Sous-total MOE/Études		180 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Lot 1 – VRD	Patou	270 000,00 €		
Lot 2 – Gros Œuvre	Patou	274 805,00 €		
Lot 3 - Charpente / Ossature	AM Bois	545 813,40 €		
Lot 4 – Menuiseries extérieur	Semit	108 815,00 €		
Lot 5 - Menuiseries intérieure	SNC Gressier	71 872,73 €		
Lot 6 – Plâtrerie/Isolation	Blanpain	60 081,26 €		
Lot 7 - Electricité / Alarme	Lesot	68 605,00 €		
Lot 8 - Chauffage/Ventilation	Bonnel	122 000,00 €		
Lot 9 - Sanitaire	Bonnel	36 336,00 €		
Lot 10 – Capteurs photovolta	Lesot	27 776,00 €		
Lot 11 - Couverture / Etanché	SNC Gressier	280 972,37 €		
Lot 12 – Carrelage / Faïence	MCA	56 447,50 €		
Lot 13 - Peinture	R.DECAUX	24 067,90 €		
Lot 14 – Espaces verts	Chavigny	24 556,10 €		
Lot 15 - Metalerie	Mevital	11 394,72 €		
Lot 16 - Revalorisation eau de pluie		0,00 €		
Lot 17 – Clôtures	C.Douaisis	28 366,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		2 011 908,98 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**2 192 308,98 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération

Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	A solliciter	20 000,00 €	0,91%
DETR		Sollicité	500 000,00 €	22,81%
DSIL		Acquis	424 792,60 €	19,38%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional		Sollicité	155 000,00 €	7,07%
Conseil départemental		Sollicité	240 000,00 €	10,95%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
Agence de l'Eau				0,00%
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		1 339 792,60 €	61,11%
Autres aides non publiques	CAF	A solliciter	72 114,45 €	
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			72 114,45 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		780 401,93 €	35,60%
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		780 401,93 €	35,60%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**2 192 308,98 €**	

Construction de l'école primaire - Marché de travaux - Attribution des lots (N° DE_010_2025)

Le projet de construction de l'école primaire planifié sur le site limitrophe à la mairie de la commune de Cléty est accessible depuis le chemin de la Longue Haie.
Le projet s'inscrit dans une dynamique de qualification d'espaces et lieux publics ayant intégrés la problématique liée au développement durable. A ce titre, la commune de Cléty envisage une opération répondant aux critères de la Haute Qualité Environnementale, soit suivant les objectifs du développement durable tel que définie par les 14 cibles du "référentiel HQE".

Il est présenté les résultats de la consultation relative aux 17 lots du marché de travaux.

Conformément à la procédure retenue, le déroulement s'est effectué comme suit :
- date d'envoi de l'avis de consultation : le 9 décembre 2024
- organe de publication : profil acheteur de la commune (https://demat.centralemarches.com) / BOAMP
- date limite de remise des offres : 30 décembre 2024 à 14h00

La commission s'est réunie le 25 mars 2025 et a procédé à l'examen des rapports d'analyse des offres présentés pour les 17 lots et après classement des offres a attribué les marchés comme suit :

- Pour le lot n°1 - VRD : Patou, pour un montant de 270 000.00 € HT
- Pour le lot n°2 - gros-oeuvre / Patou pour un montant de 274 805.00 € HT
- Pour le lot n°3 - charpente / ossature bois (y compris variant FBL bardage Aulne et y compris isolant paille) : AM bois pour un montant de 545 813.40 € HT
- Pour le lot n°4 - menuiseries extérieures (variante FBL essence châtaignier non retenue) : Semit pour un montant de 108 815.00 € HT
- Pour le lot n°5 : menuiseries intérieures (y compris PSE (s) habillage bois (CP) en allège et absorbeurs acoustiques) : SNC Gressier, pour un montant de 71 872.73 € HT
- Pour le lot n°6 : plâtrerie / isolation : Blanpain pour un montant de 60 081.26 € HT
- Pour le lot n°7 : électricité / alarme : Lesot pour un montant de 68 605.00 € HT
- Pour le lot n°8 : chauffage / ventilation : Bonnel pour un montant de 122 000.00 € HT
- Pour le lot n°9 : sanitaire : Bonnel pour un montant de 36 336.00 € HT
- Pour le lot n°10 : capteurs photovoltaïques : Lesot pour un montant de 27 776.00 € HT
- Pour le lot n°11 : couverture/étanchéité : SNC Gressier pour un montant de 280 972.37 € HT
- Pour le lot n°12 : carrelage/faience : MCA pour un montant de 56 447.50 € HT
- Pour le lot n°13 : peinture (PSE traitement huile dure habillage bois (CP), non retenu) : R.DECAUX pour un montant de 24 067.90 € HT
- Pour le lot n°14 : espaces verts : Chavigny pour un montant de 24 556.10 € HT
- Pour le lot n°15 : métallerie : Metival pour un montant de 11 394.72 € HT
- Pour le lot n°16 : revalorisation eau de pluie : infructueux
- Pour le lot n° 17 : clôtures : C.Douaisis pour un montant de 28 336.00 € HT

Les rapports d'analyse des offres par lot établis par le Maître d'Oeuvre Laurent BAILLET, architecte dplg sont présentés à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1/ Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 1 avec la société Patou pour un montant global de 270 000.00 € HT

2/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 2 avec la société Patou pour un montant global de 274 805.00 € HT
3/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 3 avec la société AM Bois pour un montant global de 545 813.40 € HT

4/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 4 avec la société Semit pour un montant global de 108 815.00€ HT

5/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 5 avec la société SNC Gressier pour un montant global de 71 872.73 € HT

6/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 6 avec la société Blanpain pour un montant global de 60 081.26 € HT

7/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 7 avec la société Lesot pour un montant global de 68 605.00 € HT

8/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 8 avec la société Bonnel pour un montant global de 122 000 € HT

9/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 9 avec la société Bonnel pour un montant global de 36 336.00 € HT

10/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 10 avec la société Lesot pour un montant global de 27 776.00 € HT

11/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 11 avec la société SNC Gressier pour un montant global de 280 972.37 € HT

12/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 12 avec la société MCA pour un montant global de 56 447.50 € HT

13/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 13 avec la société R.Decaux pour un montant global de 24 067.90 € HT

14/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 14 avec la société Chavigny pour un montant global de 24 556.10 € HT

15/Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux du LOT 15 avec la société Metival pour un montant global de 11 394.72 € HT

16/Autorise, Monsieur le Maire à signer le marché de travaux du LOT 17 avec la société C.Douaisis pour un montant global de 28 366.00 € HT

17/Autorise, Monsieur le Maire à déclarer le LOT 16 infructueux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Discussion sur la location du logement communal attenant à la petite salle, l'état des lieux et le contrat de location seront effectués par une agence.
- Monsieur le Maire informe que les travaux d'assainissement Rue de Lumbres viennent de débuter.
- Organisation du week-end du 21-22 juin 2025 : ducasse, remise de médailles et inauguration de l'aménagement de la mise en sécurité de la RD 928.
- Problème des chats non-stérilisés : la mairie prendra contact avec la SPA.

Serge LAVOGEZ
Président de séance

MAIRIE DE CLETY